



Fiche signalétique
selon la réglementation (CE) no 1907/2006 et 1272/2008,
Hazard Communication Standard
(norme de divulgation des dangers) 29 CFR 1910 aux États-Unis,
réglementations WHS en Australie,
JIS Z 7253 (2012) Japon

VisiJet® S100

Date de révision : 13 février 2015

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou préparation : VisiJet® S100

1.2 Utilisation de la substance / préparation : Utilisé avec les systèmes ProJet® 3000

1.3 Identification de la société/de l'entreprise :

3D Systems, Inc. 333 Three D Systems Circle Rock Hill, Caroline du Sud, États-Unis Téléphone : 803.326.3900 ou appel gratuit (aux États-Unis) : 800.793.3669 Email : moreinfo@3dsystems.com Urgences chimiques : 800.424.9300 – Chemtrec	3D Systems Europe Ltd. Mark House, Mark Road Hemel Hempstead Herts HP2 7 Royaume-Uni Téléphone : +44 144-2282600 Email : moreinfo@3dsystems.com Urgences chimiques : +1 703.527.3887 - Chemtrec	3D Systems / Australie 5 Lynch Street Hawthorn, VIC 3122 +1 03 9819-4422 Email : moreinfo@3dsystems.com Urgences chimiques : +(61) 29037.2994 – Aus Chemtrec	3D Systems Japan K.K. Ebisu Garden Place Tower 27F 4-20-3, Ebisu, Shibuya-ku, Tokyo 50-6027 Japan Téléphone +81-3-5798-2500 Email: moreinfo@3dsystems.com Urgence chimique +(81)-345209637 – Chemtrec
--	--	--	--

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification :

Pas classé selon GHS, selon les réglementations CE no. 1272/2008, selon HazCom 2012 et selon le Australian Dangerous Goods Code

2.2 Informations concernant les dangers particuliers pour les humains et l'environnement :

Peau : L'absorption par voie cutanée est improbable. La cire chaude peut brûler la peau.

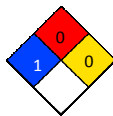
Ingestion : L'ingestion peut provoquer des nausées, diarrhées et/ou douleurs intestinales.

2.3 Éléments d'étiquetage

Réglementation CE 1272/2008 :

Pictogrammes et mots-indicateurs de danger : Aucune

Déclaration des dangers : Aucune



Classement NFPA
0 = Minimum
1 = Léger
2 = Modéré
3 = Sérieux
4 = Grave

Système d'identification des substances dangereuses (HMIS) :

(Classification des dangers : 0 = faible, 4 = extrême) :

Santé **1**
Inflammabilité **0**
Dangers physiques **0**

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 Préparation des informations connexes

Description : Mélange organique

3.2 Composants dangereux

Nom chimique	Numéro CAS	Numéro CE	%	Classification	
				Réglementation CE 1272/2008	Réglementations UE 67/548 et CE 1999/45
Cire hydroxylée	112-92-5	204-017-6	60 - 100%	-	-

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1 Informations générales :

4.2 En cas d'inhalation : Transporter le sujet à l'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires ou de difficultés à respirer, consulter immédiatement un médecin.



Fiche signalétique
selon la réglementation (CE) no 1907/2006 et 1272/2008,
Hazard Communication Standard
(norme de divulgation des dangers) 29 CFR 1910 aux États-Unis,
réglementations WHS en Australie,
JIS Z 7253 (2012) Japon

VisiJet® S100

Date de révision : 13 février 2015

4.3 En cas de contact avec la peau : Si le matériau fondu entre en contact avec la peau, le refroidir rapidement à l'eau froide. Ne pas essayer de détacher le matériau directement de la peau. Appliquer de l'huile minérale pour détacher le matériau. Consulter un médecin en cas de brûlure.

4.4 En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

4.5 En cas d'ingestion : L'ingestion est improbable. En cas d'ingestion, boire beaucoup d'eau et consulter immédiatement un médecin. Ne pas provoquer le vomissement.

5. LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Produits d'extinction adéquats : Eau atomisée, poudre chimique, gaz carbonique ou mousse chimique appropriée.

5.2 Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : -

5.3 Dangers d'exposition particuliers à la substance ou préparation, aux produits de combustion, aux gaz produits : La décomposition du produit sous l'effet d'une température élevée peut libérer du CO₂, du CO et de la fumée.

5.4 Équipement de protection spécial pour les pompiers : Utiliser un appareil respiratoire autonome. Refroidir les récipients exposés au feu en les aspergeant d'eau. Il est improbable que ce produit génère de la poussière en cas d'incendie.

6. MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1 Précautions personnelles : Éloigner toute personne dont la présence n'est pas indispensable. Porter des dispositifs et des vêtements de protection appropriés, y compris une courroie de masse pendant le nettoyage.

6.2 Précautions face à l'environnement : Arrêter l'écoulement du produit, si cela n'est pas dangereux. Ventiler la zone contaminée. Éliminer les sources d'allumage. Éviter de créer de la poussière pendant le nettoyage.

6.3 Méthodes de nettoyage : Si le matériau est fondu, attendre qu'il se solidifie avant de nettoyer. Si nécessaire, détacher les morceaux collés au sol et passer l'aspirateur ou balayer, puis verser dans un récipient et fermer ce dernier. Utiliser un appareil antidéflagrant (extérieur et intérieur) dont la classification électrique est en conformité avec l'article 502 du National Electrical Code (États-Unis) ou utiliser des outils qui ne provoquent pas d'étincelles. Éviter de créer de la poussière pendant le nettoyage. Placer le produit dans un récipient de mise au rebut approprié.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

7.1 Manutention : Aucune mesure spéciale n'est nécessaire si le produit est utilisé normalement.

7.2 Entreposage : Conserver ce produit dans un endroit frais (<35°C), sec et bien ventilé.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

8.1 Valeurs limites d'exposition :

Informations générales relatives au produit : Aucune limite d'exposition (PEL/limite d'exposition moyenne pondérée en fonction du temps) n'a été établie pour ce produit.

8.2 Contrôles de l'exposition

Si l'utilisateur crée de la poussière, des émanations ou des embruns, utiliser une ventilation pour que l'exposition aux contaminants reste au-dessous de la limite d'exposition.



Fiche signalétique

selon la réglementation (CE) no 1907/2006 et 1272/2008,
Hazard Communication Standard
(norme de divulgation des dangers) 29 CFR 1910 aux États-Unis,
réglementations WHS en Australie,
JIS Z 7253 (2012) Japon

VisiJet® S100

Date de révision : 13 février 2015

Équipement de protection personnelle :

Protection des voies respiratoires : Si la ventilation ne parvient pas à garder la concentration de vapeurs au-dessous de la limite établie, un dispositif de protection contre les vapeurs organiques homologué doit être utilisé (par exemple une cartouche pour vapeurs organiques 3M 6001 avec un masque facial partiel 3M 6000 ou 3M 7000).

Protection des mains : Utiliser des gants nitrile imperméables.

Protection des yeux : Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

Protection du corps : Porter un tablier.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Apparence :

État physique : Solide

Couleur : Blanche

Odeur : légère

9.2 Importantes informations de santé, de sécurité et de protection de l'environnement

Données de sécurité de base pertinentes

pH (20 °C) :	S.O.
Température/plage de température de fusion (°C) :	55 - 65°C
Température/plage de température d'ébullition (°C) :	S.O.
Point d'éclair (°C) :	185°C
Température d'allumage (°C) :	S.O.
Pression de vapeur (°C) :	S.O.
Densité (g/cm ³) :	0,85-0,91
Densité apparente (kg/m ³) :	S.O.
Solubilité dans l'eau (à 20 °C, en g/l) :	insoluble
Coefficient de partition :	S.O.
n-octanol/eau (log Po/w) :	S.O.
Viscosité dynamique (mPa s) :	13 (80□)
Danger d'explosion de la poussière :	S.O.
Limites d'explosion :	S.O.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Conditions à éviter : -

10.2 Substances à éviter : Éviter les agents oxydants forts.

10.3 Produits de décomposition dangereux : Du gaz carbonique, du monoxyde de carbone et d'autres vapeurs toxiques peuvent être libérés à haute température ou pendant la combustion.

11. INFORMATIONS DE TOXICOLOGIE

11.1 Cinétique de toxicité, métabolisme et distribution : S.O.

11.2 Effets aigus (tests de toxicité)

Composant	DL ₅₀ par voie orale	DL ₅₀ par contact dermique
Cire hydroxylée	20 000 mg/kg (rats)	S.O.

Irritation et corrosion : S.O.

Irritation des voies respiratoires : S.O.

Sensibilisation : S.O.

11.3 Expériences pratiques

Remarques concernant la classification : -

Autres observations : -

11.4 Remarques générales :

Cancérogénicité : Aucun composant de ce produit n'est listé par ACGIH, IARC, OSHA, NIOSH ou NTP.



Fiche signalétique
selon la réglementation (CE) no 1907/2006 et 1272/2008,
Hazard Communication Standard
(norme de divulgation des dangers) 29 CFR 1910 aux États-Unis,
réglementations WHS en Australie,
JIS Z 7253 (2012) Japon

VisiJet® S100

Date de révision : 13 février 2015

12. Informations écologiques

12.1 Écotoxicité : La toxicité aquatique du produit est inconnue ; toutefois, vu les composants qu'il contient, il risque d'être dangereux pour les organismes aquatiques ou risque de provoquer des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

Analyse des composants – écotoxicité – toxicité aquatique :

Composant	Données
Cire hydroxylée	LC50 (48 h) – 1700 mg/l (daphnie) EC50 (96 h) – 235 mg/l (scenedesmus subspicatus - algue)

12.2 Mobilité : Aucune information n'est disponible sur ce produit.

12.3 Persistance et dégradation : Aucune information n'est disponible sur ce produit.

12.4 Résultats de l'évaluation PBT : Aucune information n'est disponible sur ce produit.

12.5 Autres effets néfastes : Aucune information n'est disponible sur ce produit.

12.6 Informations écologiques supplémentaires : L'évaluation écologique de ce produit est basée sur celle de ses composants. Ce produit n'est pas considéré dangereux pour l'environnement.

13. REMARQUES RELATIVES À LA MISE AU REBUT

13.1 Mise au rebut appropriée / produit : Éviter la mise au rebut. Essayer d'utiliser tout le produit. Avant de disposer du produit non utilisé, consulter un établissement de mise au rebut pour se mettre au courant des règlements en vigueur.

13.2 Codes /désignations de mise au rebut EWC / AVV :

13.3 Conditionnement approprié :

13.4 Informations supplémentaires :

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Transport routier (ADR/RID/GGVSE) : Pas réglementé

Désignation officielle pour le transport :

Classe :

Code de classification :

Numéro d'identification UN :

Groupe de conditionnement :

Étiquette de danger :

Code de restriction concernant les tunnels :

Dispositions spéciales :

14.2 Transport par mer (code IMDG/GGVSE) : Pas réglementé

Nom d'expédition correct :

Classe :

Numéro d'identification UN :

Groupe de conditionnement :

EmS :

Polluant marin :

Dispositions spéciales :

14.3 Transport aérien (ICAO-IATA/DGR) : Pas réglementé

Nom d'expédition correct :

Classe :

Numéro d'identification UN :

Groupe de conditionnement :

Dispositions spéciales :



Fiche signalétique
selon la réglementation (CE) no 1907/2006 et 1272/2008,
Hazard Communication Standard
(norme de divulgation des dangers) 29 CFR 1910 aux États-Unis,
réglementations WHS en Australie,
JIS Z 7253 (2012) Japon

VisiJet® S100

Date de révision : 13 février 2015

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations de l'Union européenne

EINEC/ELINCS/NLP : Tous les matériaux sont listés.
REACH annexe XVII : Pas listé.

15.2 RÉGLEMENTATIONS FÉDÉRALES AMÉRICAINES

TSCA : Tous les matériaux figurent dans l'inventaire TSCA et ils ne sont pas soumis aux exigences TSCA :
Proposition 65 de l'État de Californie : Ce produit ne contient aucune substance qui, selon l'État de Californie, est
cancérogène ou peut produire des anomalies congénitales.

15.3 Réglementations de l'Australie

SUSDP, Industrial Chemicals Act 1989 :
Australian Inventory of Chemical Substances, AICS : Listé

15.4 Réglementations japonaises

Chemical Risk Information platform (CHRIP) :	Listé
Loi industrielle sur la santé et la sécurité	pas applicable
Substances dangereuses	pas applicable
Règlementation des poisons contenant des solvants organiques	pas applicable
Ordonnance concernant la prévention des dangers causés par les substances chimiques spécifiées	pas applicable
Règlementation de prévention de l'empoisonnement par le plomb	pas applicable
Loi de contrôle des poisons et substances délétères	pas applicable
Loi PTR et sur la gestion de la promotion des produits chimiques (loi PRTR)	composants pas listés
Acte sur la lutte contre les incendies	pas applicable
Loi sur les explosions	pas applicable
Loi sur la sécurité des gaz sous haute pression	pas applicable
Ordonnance de contrôle des exportations	pas applicable
Loi sur la mise au rebut et le nettoyage publiques	pas applicable

16. AUTRES INFORMATIONS

Date de création de la FS :
Numéro de révision de la FS : 03-A
Date de révision de la FS : 13 février 2015
Raison de la révision : Conformité avec GHS

www.3dsystems.com

800.793.3669 (appel gratuit aux États-Unis : T.U.-07 h 00 ; Amérique du Nord : du lundi au vendredi de 6 h à 18 h)
+1 803-326-3900 (en dehors des États-Unis : T.U.-07 h 00 ; Amérique du Nord : du lundi au vendredi de 6 h à 18 h)
+44 144-2282600 (Europe : T.U.+1 h ; du lundi au vendredi de 8 h à 17 h Zone horaire de l'Europe centrale)

REJET DE RESPONSABILITÉ : Ce qui suit remplace toutes les clauses figurant dans les formulaires, lettres et accords entre votre entreprise et 3D Systems Corporation. 3D Systems Corporation ne fournit aucune garantie directe ou indirecte pour ce produit, y compris des garanties de qualité marchande ou d'adaptation à un usage particulier. Aucune déclaration ou recommandation figurant dans la documentation du produit ne doit être interprétée comme étant une incitation à enfreindre les brevets actuels ou futurs. 3D Systems Corporation ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dommages accessoires, consécutifs, particuliers ou autres résultant d'une négligence présumée, violation de la garantie, responsabilité stricte ou autre théorie quelle qu'elle soit, à la suite de la fabrication, de l'utilisation, de la vente ou de la manipulation de ce produit. La seule responsabilité de 3D Systems dans le cas d'une demande d'indemnité quelconque en rapport avec la fabrication, l'utilisation ou la vente de ses produits est limitée au prix d'achat payé par l'acheteur.

Le contenu de cette fiche signalétique peut être modifié sans préavis. 3D Systems, Inc. vous invite à contrôler périodiquement www.3dsystems.com pour vous assurer que vous avez la plus récente fiche signalétique.

©Copyright 2009-2015 par 3D Systems, Inc. Tous droits réservés. Le logo 3D, VisiJet et ProJet sont des marques déposées de 3D Systems, Inc.